



DECORA[®]
COLLECTION BY LEVITON

INTERRUPTEUR-DÉTECTEUR MURAL DÉCORATIF

Conforme à la norme CEC Title 24

Unipolaire (un emplacement) ou à emplacements multiples

Valeurs nominales : 120/277 V c.a., 60 Hz
N° de cat. ODSØD-TDx

Charges à incandescence

800 W à 120 V (primaire)
800 W à 120 V (auxiliaire)

Charges fluorescentes

1 200 VA à 120 V (primaire)
800 VA à 120 V (auxiliaire)

Charges fluorescentes

2 700 VA à 277 V (primaire)
1 200 VA à 277 V (auxiliaire)

Charges motorisées

1/4 ch à 120 V (primaire)
1/4 ch à 120 V (auxiliaire)

Aucune charge minimale prescrite

Compatibilité avec les ballasts électroniques et magnétiques (à tension régulière ou à basse tension), les lampes à incandescence et les ventilateurs.

Directives



DI-00X-ODS0D-50A



<p>EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS</p> <p>Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.</p>
--

Pour toute aide technique, composer le :
1-800-405-5320 (Canada seulement)
www.leviton.com



DI-00X-ODS0D-50A

FRANÇAIS CARACTÉRISTIQUES

- Style Decora^{MD} de Leviton
- Commutation de deux charges distinctes
- Conformité à la norme CEC Title 24
- Lentille compacte et inviolable
- Délai et éclairage ambiant requis réglables
- Délai maximal de 30 minutes sur relais

INTRODUCTION

Cet interrupteur-détecteur mural décoratif de Leviton est conçu pour détecter la chaleur provenant de sources thermiques (comme le corps humain) dans son champ de vision (la zone contrôlée), et pour commuter en conséquence les charges qui lui sont raccordées.

Ce modèle est conçu pour commander à lui seul deux circuits distincts. L'utilisateur peut ainsi remplacer deux interrupteurs ordinaires par un dispositif unique capable d'engendrer des économies d'énergie grâce à son fonctionnement à détection de mouvements.

Il est doté d'un délai d'éteinte réglable de 30 minutes au plus pour chaque relais, mais ne se met en mode de mise sous tension manuelle que pour le second.

Mode de passage à l'heure d'été :

Dans ce mode, le détecteur évalue l'intensité de l'éclairage ambiant dès qu'il détecte des mouvements. Si la pièce contrôlée est assez éclairée, les lumières du premier relais restent éteintes, tandis que s'il fait trop sombre, elles s'allument. Les charges raccordées au second relais ne se mettent sous tension qu'au moyen du bouton 2.

Il est à noter que le dispositif éteint les luminaires quand aucun mouvement n'est détecté pendant le délai choisi.

Ce détecteur est homologué UL et CSA, et conforme aux normes américaines California Title 24.

DESCRIPTION

Ce détecteur – une commande d'éclairage autonome – surveille la présence de mouvements dans son champ de vision, lequel peut atteindre plus de 223 m2 et, le cas échéant, effectue la commutation des luminaires qui lui sont raccordés; ces derniers restent allumés tant que des mouvements sont détectés.

Il est doté d'un petit capteur thermique à semi-conducteurs logé derrière une lentille optique multizones. Cette lentille de Fresnel divise le champ de vision en plusieurs dizaines de zones de détection. Étant sensible à la chaleur générée par des corps vivants, il en perçoit le passage d'une zone de détection à une autre. Il détecte mieux les mouvements qui traversent latéralement son champ de vision que ceux qui s'en approchent ou qui s'en éloignent sur un axe longitudinal (**se reporter aux figures 1 et 1A**). On doit garder ce détail en tête lorsqu'on choisit l'emplacement du dispositif.

Les détecteurs sont également sensibles aux variations de la température ambiante; on doit donc veiller à ne pas les installer à proximité d'une source d'air chaud ou froid (radiateurs, échangeurs d'air, climatiseurs, etc.). Ils peuvent aussi interpréter les courants d'air comme étant des mouvements et risquent donc de se déclencher pour rien. **On recommande donc d'installer le détecteur à une distance d'au moins deux mètres de toute source de régulation climatique**. Ce dispositif convient aux boîtes murales à un dispositif.

On recommande en outre de ne PAS installer le détecteur près d'une source de lumière puissante. En effet, les luminaires à incandescence de plus de 100 W produisent beaucoup de chaleur, et leur commutation peut causer des variations thermiques susceptibles de fausser les lectures. Il est donc préférable d'installer le dispositif à une distance d'au moins deux mètres de toute lampe d'intensité supérieure. Si cela n'est pas possible, remplacer la lampe en cause par une autre de moindre puissance.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

AVERTISSEMENT : INSTALLER OU UTILISER CONFORMÉMENT AUX CODES DE L'ÉLECTRICITÉ EN VIGUEUR.

AVERTISSEMENT : À DÉFAUT DE BIEN COMPRENDRE LES PRÉSENTES DIRECTIVES, EN TOUT OU EN PARTIE, ON DOIT FAIRE APPEL À UN ÉLECTRICIEN QUALIFIÉ.

AVERTISSEMENT : LE FAIT DE COMMANDER DES CHARGES QUI DÉPASSENT LES VALEURS NOMINALES RECOMMANDÉES POURRAIT ENTRAÎNER DES RISQUES DE DOMMAGE, D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE, DE BLESSURE OU D'ÉLECTROCUTION. VÉRIFIER LES VALEURS NOMINALES DES CHARGES À COMMANDER POUR S'ASSURER QUE CES DERNIÈRES CONVIENNENT AU DISPOSITIF UTILISÉ.

AVERTISSEMENT : NE PAS UTILISER CE DISPOSITIF POUR COMMANDER UNE PRISE.

AUTRES REMARQUES ET MISES EN GARDE :

- CUPER LE COURANT AVANT DE REMPLACER LES LAMPES OU D'EFFECTUER L'ENTRETIEN DES LUMINAIRES.
- N'UTILISER CE DISPOSITIF QU'AVEC DU FIL DE CUIVRE OU PLAQUÉ CUIVRE; EN PRÉSENCE DE FIL D'ALUMINIUM, UTILISER SEULEMENT LES DISPOSITIFS PORTANT LA MARQUE CU/AL OU CO/ALR.
- NE JAMAIS TOUCHER LA LENTILLE DU DISPOSITIF; EN NETTOYER LA SURFACE AVEC UN LINGE HUMIDE SEULEMENT.
- CE DISPOSITIF EST CONÇU POUR REMPLACER UN INTERRUPTEUR MURAL ORDINAIRE.

PROCÉDURE D'INSTALLATION :

REMARQUE : ce dispositif doit être mis à la terre; le raccorder au fil de MALT de la boîte murale. Si cette dernière n'en est pas dotée, la relier à la terre puis raccorder le fil de MALT du dispositif à la boîte au moyen d'une vis.

- AVERTISSEMENT :** POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, **CUPER LE COURANT** AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT SOIT BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.
- Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE approprié, en procédant comme suit : le fil NOIR à PHASE 1 (ligne), un des fils ROUGES à PHASE 2 (ligne) [si une seule phase est utilisée, relier ces fils NOIR et ROUGE], l'autre fil ROUGE à BANK 2, le fil BLEU à BANK 1 (charge) et le fil VERT à GROUND (terre). Entortiller fermement les brins de chaque raccord et les insérer dans des marettes de grosseur appropriée. Visser ces dernières (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.
- REMARQUE :** **LE FIL BLEU CORRESPOND À LA CHARGE PRIMAIRE (VALEURS NOMINALES PLUS ÉLEVÉES)**,
- Disposer soigneusement les fils, puis le dispositif, dans la boîte murale.
- Fixer le dispositif au moyen des longues vis de montage fournies.
- Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.

REMARQUE : le dispositif émettra une tonalité 5 secondes après que le courant aura été rétabli. Après un délai d'environ 25 secondes, les lumières des deux relais s'allumeront. **Attendre ensuite environ 1 minute pour donner le temps au dispositif de se charger**. Si les lumières s'allument et le témoin clignote lorsqu'on passe la main devant la lentille, le détecteur a été correctement installé. Dans le cas contraire, **se reporter à la section Diagnostic des anomalies**.

Ce détecteur a été réglé en usine de manière à pouvoir fonctionner sans autre ajustement; pour modifier les valeurs par défaut, se reporter à la section Réglages.

- Fixer le couvercle du panneau de réglage et une plaque murale Decora^{MD} (non comprise). **L'INSTALLATION EST TERMINÉE**. Quitter la pièce; les luminaires s'éteindront une fois le délai d'éteinte écoulé.

CARACTÉRISTIQUES

Réglages en usine : Le détecteur est réglé en usine de manière à pouvoir fonctionner dans presque toutes les conditions. Ces réglages sont les suivants : obturateurs ouverts, délai d'éteinte réglé de 10 minutes, aucun éclairage ambiant requis et portée maximale. Par défaut, il fonctionne en mode **salle de conférence**.

Obturateurs : Les obturateurs sont deux volets indépendants qui peuvent réduire le champ de vision de 180° à 32°. On les actionne en déplaçant les leviers appropriés vers le centre ou l'extérieur. Ces leviers se trouvent au-dessus des cadrans du panneau de commande (**figure 2A**).

Délais d'éteinte : Il y a trois types de délais à considérer : le délai de base, le délai réglé et le délai autoréglable.

- Délai de base : En usine, ce délai est réglé à 2,5 minutes. Il sert de point de départ pour déterminer les autres intervalles d'éteinte.
- Délai réglé : Ce délai est déterminé et réglé manuellement par l'utilisateur par l'entremise du cadran (Time).
- Délai autoréglable : Ce délai s'adapte automatiquement en fonction du profil d'occupation de la pièce.

Éclairage de passage : Cette fonction est utile dans les pièces où on ne fait que passer. Dans ce mode, le détecteur éteint les lumières peu de temps après que la pièce se soit vidée. Quand une personne entre dans la pièce, le détecteur allume ses charges. Si la personne part avant le délai de base par défaut (2,5 minutes), les lumières s'éteignent, mais si elle reste plus longtemps, le détecteur passe à un autre mode et utilise plutôt le délai réglé par l'utilisateur une fois la pièce vidée (**se reporter aux directives de réglage apparaissant plus loin**).

La fonction d'éclairage de passage peut être désactivée par l'utilisateur (**se reporter à la section Mode sans autoréglage**).

Alarme sonore : Le détecteur est doté d'une alarme sonore qui en indique le fonctionnement à l'utilisateur. En fonctionnement normal, trois courtes tonalités se font entendre 20 secondes avant l'écoulement du délai d'éteinte afin d'avertir les personnes présentes. Celles-ci doivent alors effectuer des mouvements pour redémarrer la minuterie. Le cas échéant, le détecteur émet deux courtes tonalités pour indiquer qu'il a bel et bien capté des mouvements et que les lumières vont rester allumées.

Délai autoréglable : Le détecteur est doté de circuits logiques qui lui permettent d'adapter automatiquement le délai d'éteinte en fonction du profil d'occupation de la pièce dans laquelle on l'a installé.

S'il capte des mouvements importants (comme une personne qui passe), le détecteur ne modifie pas la durée du délai d'éteinte. S'il capte des mouvements moins importants et peu fréquents (comme une personne assise qui écrit), le détecteur AUGMENTE la durée du délai d'éteinte. S'il capte des mouvements moins importants, mais fréquents (comme plusieurs personnes assises à une table de réunion), il DIMINUE la durée du délai d'éteinte, mais seulement si celui-ci n'a JAMAIS été augmenté (les circuits logiques vont toujours vers l'augmentation une fois engagés dans cette direction).

Si une pièce est occupée pendant plus de 2,5 minutes, le détecteur passe automatiquement en mode réglé. Le délai réglé devient alors le point de départ pour l'autoréglage. Après quelques jours, la durée du délai d'éteinte se fixe à la valeur qui convient le mieux au profil d'occupation de la pièce.

Si le détecteur capte des mouvements tout de suite après avoir émis ses tonalités d'avertissement, il « déduira » que le délai est trop court et le multipliera donc par 1,5.

Si le détecteur capte des mouvements dans un intervalle de 45 secondes après l'éteinte des lumières, il rallumera ces dernières et multipliera le délai d'éteinte par 1,5.

On peut réinitialiser le délai de base en mettant le cadran de réglage à une nouvelle valeur (**figure 2A**).

Délai d'éteinte : On règle ce délai au moyen du cadran Time. Ce cadran offre quatre possibilités; chacune des marques correspond à une valeur distincte (**figure 2A**). Le détecteur émet une tonalité pour indiquer qu'une nouvelle valeur a été sélectionnée.

REMARQUE : les durées indiquées peuvent varier de plus ou moins 10 secondes.

Éclairage ambiant requis autoréglable : Cette fonction permet de déterminer à quelle intensité d'éclairage ambiant le détecteur doit allumer ses charges d'éclairage – une pièce suffisamment éclairée par la lumière naturelle n'a nul besoin d'éclairage artificiel. Ce réglage devrait être effectué lorsque l'éclairage naturel est suffisant (**se reporter à la section Réglages**). S'il est effectué alors qu'il n'y a pas assez de lumière naturelle, l'éclairage pourrait ne pas s'allumer quand on en a besoin, et on devra alors effectuer la commutation manuellement au moyen du bouton poussoir.

Cependant, si l'éclairage ambiant en vigueur n'est pas adéquat, la fonction d'autoréglage l'ajustera. Le détecteur prendra alors l'intensité qu'il a captée avant l'allumage des lumières comme nouvelle valeur par défaut, en l'augmentant légèrement de manière à réagir plus rapidement la fois suivante. Cet ajustement pourrait s'étendre sur quelques cycles.

Si l'éclairage ambiant requis n'est pas réglé, la fonction d'autoréglage ne sera pas active (**se reporter aux directives de réglage apparaissant plus loin**).

REMARQUE : l'éclairage ambiant au mur où le détecteur est installé peut différer de celui au centre de la pièce.

REMARQUE : l'autoréglage ne touche que la charge primaire.

Cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light) : Ce cadran sert à fixer l'intensité de l'éclairage ambiant requis pour permettre l'allumage des charges du détecteur (**figure 2A**). En le tournant à l'extrême gauche, on active le mode manuel; les lumières sont toujours éteintes et doivent être allumées par l'utilisateur (**se reporter à la section suivante**). Tous les autres réglages ne permettront à l'éclairage de s'allumer que quand le niveau ambiant est inférieur à la valeur choisie.

Pour éviter les fausses lectures provoquées par l'ombre projetée de l'utilisateur lorsqu'il effectue le réglage, le détecteur fonctionne avec l'intensité captée une minute au préalable.

Il existe deux manières de ramener le niveau d'éclairage ambiant requis à l'intensité réglée au cadran : **(1)** en mettant ce dernier à une nouvelle valeur; **(2)** en enfonçant n'importe lequel des boutons pendant 3 secondes; le détecteur émettra alors une tonalité et réinitialisera l'éclairage ambiant requis au réglage du cadran.

REMARQUE : au réglage minimal (extrême gauche), les lumières restent toujours éteintes, même si la pièce est sombre, tandis qu'au réglage maximal (extrême droite), elles s'allumeront même si l'éclairage ambiant est suffisant.

Mode manuel : quand le cadran Light est à l'extrême gauche, la charge primaire ne s'allume jamais automatiquement. Dans ce mode, on doit allumer l'éclairage manuellement au moyen du bouton poussoir (il s'éteint toutefois automatiquement en l'absence de mouvements et après le délai en vigueur). Si le cadran est tourné à l'extrême droite, la charge primaire s'allumera dès que des mouvements sont détectés et ce, même en plein jour. Toutes les autres positions ne permettront aux luminaires de s'allumer que quand l'intensité est inférieure à la valeur choisie. La charge auxiliaire est toujours en mode de mise sous tension manuelle.

REMARQUE : l'éclairage ambiant d'une pièce varie selon l'heure du jour et les saisons.

REMARQUE : la charge primaire s'allume toujours.

Portée : Pour diminuer la portée ou la sensibilité du détecteur sur une plage de 100 à 36 %, tourner vers la gauche le cadran Range (**figure 2A**).

RÉGLAGES

REMARQUE : Pour éviter d'ENDOMMAGER le dispositif de manière PERMANENTE, on doit prendre soin de ne pas TROP TOURNER les cadrans de réglage ou user d'une force excessive quand on actionne les leviers d'obturation. Se servir d'un petit tournevis à lame plate pour les cadrans et des doigts pour les leviers.

- Retirer le couvercle du panneau de commande.
- Retirer l'étiquette d'avertissement qui recouvre les cadrans de réglage.
- Tourner le cadran Time pour régler la valeur du délai d'éteinte.
- Si le détecteur est installé à 2 mètres ou moins d'une source de chaleur/fraîcheur, tourner le cadran Range 1/4 de tour vers la gauche; sinon le laisser au réglage maximal.
- Réglage de l'éclairage ambiant requis :** ce réglage doit être effectué au moment de la journée où la lumière naturelle suffit à bien éclairer la pièce. Quand la pièce devient occupée à tout autre moment, le détecteur allume la charge primaire.
 - Éteindre les lumières au moyen des boutons.

B) Tourner **LENTEMENT** le cadran Light vers la gauche, jusqu'à ce que le détecteur émette une tonalité. Le réglage atteint correspond à l'éclairage ambiant de la pièce.

Position	Durée
/ (Barre Oblique)	Délai réglé de 5 minutes
1	Délai réglé de 10 minutes
2	Délai réglé de 20 minutes
3	Délai réglé de 30 minutes

C) Allumer les lumières voulues au moyen des boutons.

6. Mode sans autoréglage (délai d'éteinte fixe) :

A) Tourner le cadran Light à l'extrême gauche.

B) Régler le cadran Time. Le détecteur émettra deux tonalités chaque fois que le cadran pointera une nouvelle valeur de délai d'éteinte (en mode d'autoréglage, il n'émet qu'une seule tonalité). En mode sans autoréglage, ces valeurs sont les suivantes :

C) Remettre le cadran Light au réglage précédent.

REMARQUE : pour revenir au mode autoréglable, changer la valeur du cadran Time alors que le cadran Light est n'importe où sauf à l'extrême gauche. On doit tourner le cadran Time jusqu'à ce que le dispositif émette une tonalité. Si on le désire, on peut ensuite le remettre au délai précédent.

7. Le cas échéant, on peut régler les obturateurs de manière à bloquer la détection de mouvements indésirables.

8. Remettre l'étiquette et le couvercle du panneau de commande.

MODE D'EMPLOI

Boutons poussoir : ce dispositif est doté de boutons poussoirs qui permettent de commuter les charges d'éclairage (figure 2). Si les luminaires sont éteints, on peut les allumer en appuyant sur ces boutons (ils resteront alors allumés tant que des mouvements seront détectés). En l'absence de mouvements, le détecteur éteint ses charges après le délai réglé.

Si les luminaires sont allumés, on peut les éteindre en appuyant sur les boutons. Ils resteront éteints même si des mouvements sont détectés et ce, jusqu'à ce que le délai d'éteinte soit écoulé, après quoi ils se rallumeront à la détection de mouvements (fonction très pratique dans le cas de présentations audiovisuelles).

Sélecteur : Cette glissière, située sur la partie inférieure du détecteur, a trois positions : OFF, Auto et ON (figure 2). Aux positions OFF et ON, les boutons poussoirs ne fonctionnent pas.

REMARQUES :

- le témoin clignote à intervalles de 2 secondes lorsque des mouvements sont détectés;
- en mode manuel, on doit utiliser les boutons poussoirs pour allumer les luminaires – si aucun mouvement n'est détecté, ces derniers s'éteignent une fois le délai d'éteinte écoulé;
- pour pouvoir entrer en mode manuel, il faut que le cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light) soit à l'extrême gauche.

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

REMARQUE : lorsqu'on procède au diagnostic des anomalies, il faut savoir en quel mode le dispositif fonctionne (salle de classe ou de conférence). Pour le déterminer, passer à l'étape trois de la section RÉGLAGES.

1. Si le dispositif ne semble pas réagir aux mouvements (les luminaires ne s'allument pas et le témoin ne clignote jamais) après une minute et demie suivant l'alimentation initiale, retirer le dispositif de la boîte murale afin de vérifier le raccord à la terre ainsi que les autres connexions.
2. Si les luminaires ne s'allument pas automatiquement, mais peuvent l'être par les boutons poussoirs :
 - A. s'assurer que le sélecteur soit à la position AUTO (au centre);
 - B. vérifier si le cadran Light est à l'extrême gauche et, le cas échéant, le tourner vers la droite jusqu'à ce que les lumières s'allument.
3. Si les luminaires sont toujours allumés, même quand la pièce est inoccupée :
 - A. vérifier si le délai réglé correspond à celui observé;
 - B. la portée est peut-être trop grande – la réduire en tournant le cadran approprié (Range) d'environ 30°;
 - C. si le problème persiste, réduire davantage la portée (en prenant soin de ne pas la diminuer à un point tel que le dispositif ne puisse adéquatement contrôler la zone visée);
 - D. s'assurer que les obturateurs bloquent les mouvements indésirables d'aires adjacentes;
 - E. vérifier si le détecteur est exposé à de la chaleur ou à des mouvements réfléchis par une fenêtre ou perçus à travers cette dernière.
 - F. s'assurer que le détecteur ne soit pas installé trop près d'une bouche de système de CVC.
4. Pour de plus amples renseignements, on peut composer le numéro de la Ligne d'assistance technique de Leviton.

Figure 1 - Champ de Vision (Horizontal)

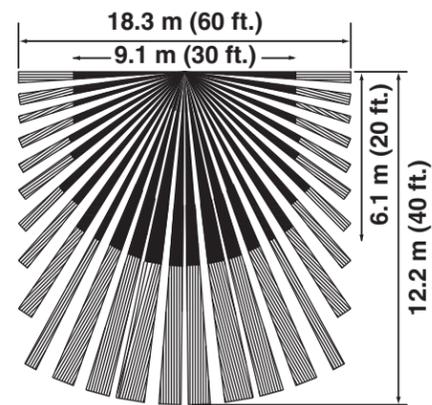


Figure 1A - Champ de Vision (Vertical)

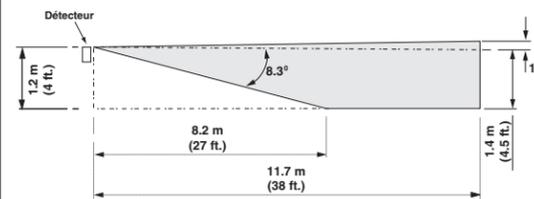


Figure 2 - Éléments du Détecteur

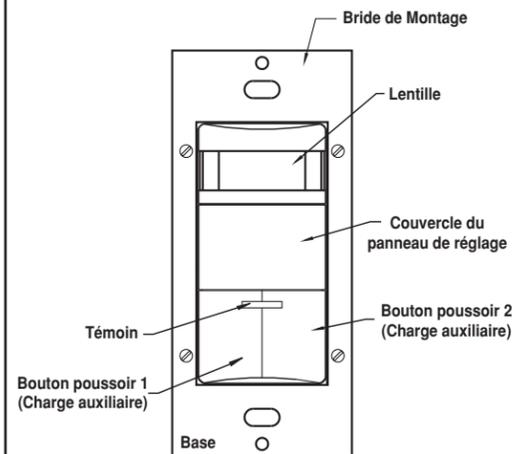


Figure 2A - Panneau de Réglage

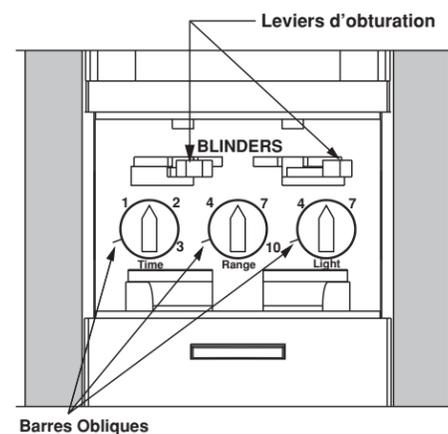


Schéma de câblage 1 - Commande d'un seul emplacement

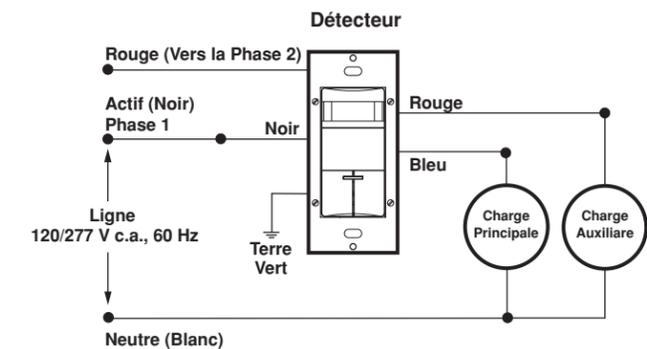
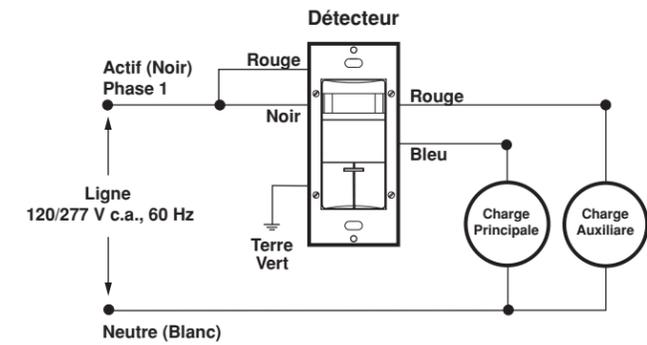
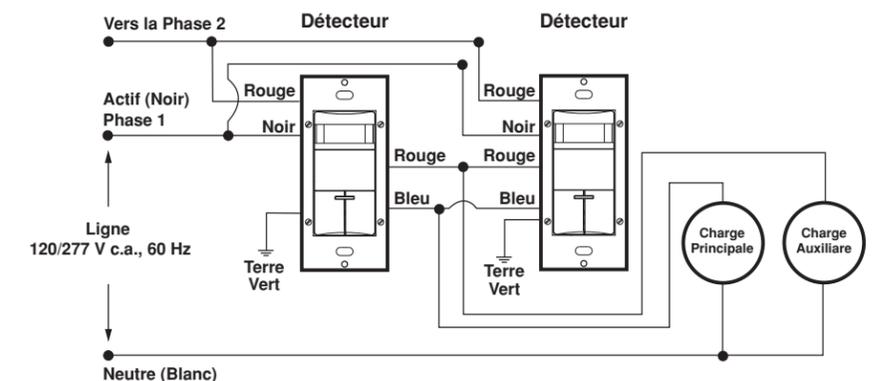
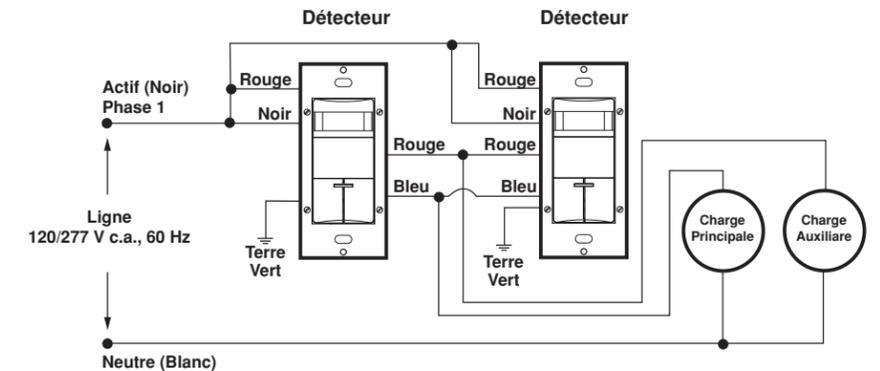


Schéma de câblage 2 - Commande de deux emplacements



REMARQUE : l'un ou l'autre des deux détecteurs peut allumer les luminaires, lesquels s'éteignent une fois un des délais d'éteinte écoulé, ou si on appuie sur un des boutons poussoirs.